

Initiatives parlementaires

ma circonscription est le plus important dépotoir du Canada. Il est en plein centre de la moraine. Au bord de la moraine, dans l'ensemble, les activités minières augmentent depuis quelques années, ce qui contribue à l'érosion et menace l'intégrité écologique de cette formation. Tout le long de la moraine, dans le cadre de travaux d'aménagement, on coupe tous les arbres et on couvre la surface de la moraine de béton et d'asphalte ce qui, en fait, coupe la route à l'eau qui alimente normalement les aquifères.

L'effet cumulatif de toute cette activité est catastrophique. Tout d'abord, voyons les dommages causés par le dépotoir de la vallée Keele. À l'heure actuelle, ce dépotoir est rempli à pleine capacité.

Certaines des politiques qu'envisage le gouvernement provincial soulèvent des interrogations et peuvent entraîner l'agrandissement du site.

Or, les lixiviats filtrent à travers le revêtement d'argile de la décharge et contaminent les formations aquifères de la moraine. Selon des estimations, 100 millions de livres de lixiviats se retrouvent ainsi chaque année dans le lac Ontario et dans l'eau potable.

En plus du risque que représentent les dépotoirs, il y a aussi celui que pose l'extraction de la couche granulaire dans les comtés de Northumberland et de Dufferin-Simcoe.

Cette extraction de sable et de gravier gruge la moraine et, si elle n'est pas contrôlée, finira par l'endommager de façon irréversible.

Le principal danger réside dans l'érosion. Contrairement à la moraine à l'état naturel, la surface des carrières de sable et de gravier est exposée aux éléments. Au lieu de filtrer à travers la couche arable pour s'accumuler dans la couche aquifère, la neige fondante et l'eau de pluie érodent la surface, de telle sorte que la moraine n'arrive plus à retenir l'eau.

Le dommage subi est double: d'abord, l'eau qui serait normalement absorbée dans la moraine ne l'est plus et peut contribuer à causer l'inondation. Ensuite, comme la moraine s'use et son pouvoir absorbant diminue, l'inondation risque d'être plus forte le printemps suivant.

À long terme, cette érosion réduit la capacité de la moraine de reconstituer les réserves d'eau. Autrement dit, une quantité d'eau plus faible s'achemine vers les nombreuses rivières qu'alimente la moraine de même que vers la nappe phréatique, de telle sorte qu'il y a moins d'eau propre disponible pour les habitants de la région du Grand Toronto.

Enfin, la mise en valeur des terrains est doublement néfaste. Premièrement, le déboisement sur la moraine accentue encore l'érosion que je viens de décrire. Deuxièmement, la construction qui s'effectue sur la moraine cause divers dommages. En effet, on creuse des puits; or, un trop grand nombre de puits abaissent la pression de l'eau et les réserves d'eau s'épuisent. L'urbanisation entraîne également des vidanges venant de sources industrielles et agricoles et des fosses septiques. Ces vidanges contaminent les réserves d'eau, surtout lorsque le taux de matières polluantes dans l'eau augmente.

Tous ces actions de l'homme, les décharges, les carrières de gravier, le déboisement, les puits, les fosses septiques et l'agriculture, représentent une menace excessive pour la moraine d'Oak Ridges. On ne peut exiger davantage de cette structure qui était très fragile au départ, mais qui subit un dommage qui sera irréparable si l'on n'y met pas un terme.

J'ai donc présenté cette motion, après avoir mené des consultations avec mon groupe local d'experts-conseils en matière d'environnement, ainsi qu'avec des groupes écologiques tels que S.T.O.R.M., Vaughan-Cares et d'autres. J'en suis arrivé à la conclusion que seule une intervention active du gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement provincial, peut offrir à la moraine la protection dont elle a désespérément besoin.

Les arguments en faveur d'une action fédérale sont nombreux et convaincants. Je vous en présenterai quelques-uns pendant le temps qu'il me reste aujourd'hui.

Il y a tout d'abord les questions de la protection de l'environnement et du développement durable qui vont de pair. Beaucoup de gens ne connaissent toujours pas avec précision la signification de «développement durable». J'estime que ce qui se passe à la moraine d'Oak Ridges constitue un bon exemple de développement durable.

Par le passé, le gouvernement canadien a souvent répété qu'il était fermement déterminé à assainir l'environnement. Il a signé le traité sur les pluies acides avec les États-Unis et a publié le Plan vert. En fait, dans le Plan vert, le gouvernement parle expressément de l'importance de protéger nos ressources en eau.

Dans le chapitre intitulé «La poursuite des mesures en vue de protéger et d'améliorer les ressources en eau», le gouvernement prend un certain nombre d'engagements très louables à cet égard. Il promet de présenter une loi sur l'eau potable en 1991 et de publier une série de lignes